

Montréal, le 22 avril 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande de révision de Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité de la décision D-2015-209
Dossier de la Régie : R-3959-2016
Demande de révision de Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité de la décision D-2015-209
Dossier de la Régie : R-3961-2016**

Chères consœurs, chers confrères,

Tel que mentionné lors de l'audience tenue le 8 avril dernier¹, la Régie modifie l'échéancier pour le traitement des demandes de révision mentionnées en objet.

Ainsi, elle permet aux participants de déposer, **au plus tard le 10 mai 2016**, leur plan d'argumentation et les autorités qu'ils entendent invoquer, avec identification des extraits pertinents.

Les dates prévues pour la tenue de l'audience sont maintenues du 31 mai au 6 juin 2016, si nécessaire.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Dossier R-3961-2016, pièce A-0013, p. 174. Cette audience portait sur la demande en irrecevabilité de NLH de la demande en révision du Producteur. Dossier R-3961-2016, pièce A-0013, p. 174.